

# Renforcer la cohésion des territoires et continuer la coopération transfrontalière

**Olivier Baudalet**

Commission européenne, DG Politique régionale et urbaine, coopération transfrontalière



La Nouvelle politique régionale (NPR) lancée en Suisse en 2008 est similaire à la politique de cohésion mise en œuvre dans l'Union européenne. Dans les deux cas, l'objectif est de soutenir les territoires pour qu'ils puissent s'adapter à un monde changeant, en saisir les opportunités et améliorer la vie quotidienne des citoyens. Cependant, la NPR met explicitement l'accent sur le développement économique (même si la manière d'y contribuer est relativement large) alors que la politique de cohésion met plutôt l'accent sur la cohésion territoriale (au travers notamment - mais pas seulement - du développement économique). Par ailleurs, la politique de cohésion a un instrument dédié à la coopération transfrontalière (Interreg) qui permet de stimuler la coopération entre régions européennes et cantons suisses.

Cette contribution au Livre blanc sur la NPR (2024–2031) de la Suisse se concentrera donc sur deux aspects : (1) l'intérêt d'aller au-delà du développement économique et de renforcer la cohésion des territoires ; et (2) l'importance de continuer la coopération transfrontalière avec les régions voisines de la Suisse.

## 1. Cohésion des territoires

Dans l'Union européenne, la politique de cohésion (article 174 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) vise à « promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de l'Union » en ayant une « cohésion économique, sociale et territoriale ». En particulier, « l'Union vise à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées ». Ainsi, le but de la politique de cohésion de l'Union européenne va bien plus loin qu'un simple développement économique. Elle vise permettre aux citoyens, où qu'ils soient, d'avoir accès à des services (éducation, santé, connectivité, etc.) et infrastructures (écoles, hôpitaux, trains, etc.) pour avoir des perspectives d'avenir sans que celles-ci ne dépendent trop de l'endroit où ils vivent.

Ainsi, toutes les régions, et en particulier les moins développées, sont accompagnées. Par ailleurs, cet accompagnement, même s'il vise les emplois et la croissance économique et s'appuie sur le potentiel économique propre à chaque région, va bien au-delà de l'économie (entreprises, innovation, recherche, etc.) et concerne aussi l'environnement, le changement climatique, l'énergie, la gestion de crises, la mobilité, le digital, la santé, le social, l'inclusion des personnes défavorisées, l'éducation, l'emploi, etc.

→ *Quoi ?*

La NPR pourrait explicitement élargir son champ d'action (au-delà de l'économie au sens large).

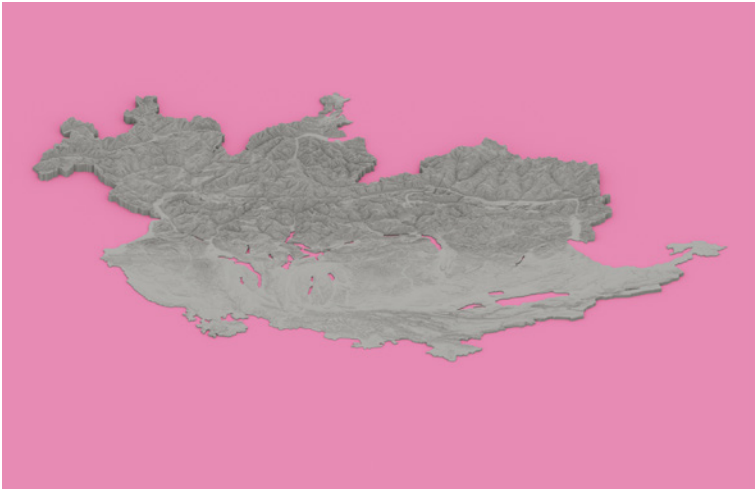
→ *Où ?*

La NPR pourrait avoir un accompagnement différencié selon le niveau de développement des cantons (pour éviter que les citoyens ne doivent quitter certains cantons moins dynamiques pour se concentrer, par exemple, dans de grandes métropoles voire même quitter la Suisse).

**« La coopération frontalière est très importante pour la Suisse et ses voisins. »**

→ *Comment ?*

La NPR pourrait continuer à avoir une programmation à long-terme. On pourrait cependant s'interroger sur la pertinence d'une programmation sur 4 années qui est peut-être un peu courte pour engager des actions structurantes. En effet, de telles actions nécessitent une phase de réflexion, une phase de consultations, une phase de planification (avec des études d'impact, etc.), une phase de recherche de partenaires (avec des appels d'offre), une phase d'exécution et enfin une phase d'évaluation.



- *Qui ?*  
 La NPR pourrait continuer à avoir une approche partenariale. Il est en effet important que tous ceux qui sont concernés puissent être impliqués. Par exemple : le niveau fédéral, les cantons, les villes et communes, les autres organismes publics, les partenaires économiques et sociaux (par exemple, chambres de commerce et représentants des salariés), les représentants de la société civile (par exemple ONG, associations, etc.) et les partenaires environnementaux (agences de gestion des sites naturels, agences de l'eau, etc.). Cette implication est importante pour pouvoir prendre des décisions éclairées et s'assurer du soutien de ceux qui vont mettre en œuvre les politiques et qui vont en bénéficier. Pour que ceci soit opérationnel au jour le jour, il faudrait avoir une autorité responsable pour chaque territoire concerné.

## 2. Coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière est actuellement déjà reconnue par la NPR et c'est une bonne chose. De nombreuses initiatives existent depuis des années et ont amené une amélioration de la situation des régions frontalières. En effet, la coopération entre la Suisse et l'Union européenne – et en particulier entre les régions frontalières – a des avantages pour toutes les parties. Même si la Suisse n'est pas membre de l'Union européenne, elle a quatre frontières avec des Etats-membres et plus de 300'000 citoyens de l'Union européenne viennent travailler en Suisse tous les jours.

- *Quoi ?*  
 La politique transfrontalière de la Suisse doit être suffisamment large pour couvrir tous les besoins de ces régions (qui peuvent différer d'une frontière à l'autre).

Certaines thématiques sont cependant récurrentes : les travailleurs transfrontaliers, la biodiversité des zones naturelles, la coopération des entreprises (notamment dans le domaine de l'innovation) et la mobilité. En outre une coopération pour réduire les obstacles administratifs et juridiques est particulièrement nécessaire car la Suisse ne faisant pas partie de l'Union européenne, les règles ne sont souvent pas les mêmes de part et d'autre de la frontière.

- *Où ?*  
 Principalement sur les cantons frontaliers. Ce qui est important n'est pas où est dépensé l'argent, ni quelle organisation en bénéficie mais bien où l'impact aura lieu. En l'occurrence, il faut que l'impact soit sur les régions frontalières (des deux côtés de la frontière).
- *Comment ?*  
 Notamment – mais pas uniquement – au travers des programmes transfrontaliers Interreg. Il est donc important que la NPR soit coordonnée avec la politique de coopération territoriale européenne (en termes de sujets, de montants et de temporalité).
- *Qui ?*  
 La coopération transfrontalière ne peut se faire de manière unilatérale sinon les résultats ne seront pas optimaux. Il faut donc travailler avec les partenaires de l'autre côté de la frontière. Par ailleurs, dans la mesure où les compétences sur les sujets couverts sont diffuses, il est important d'impliquer les différents niveaux de gouvernance (européen, national/ fédéral, régional et local/ cantonal) et aussi les partenaires socio-économiques-environnementaux de même que la société civile.